



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 mars 2011

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 AVRIL 2011

Les Actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

Lundi 4 avril 2011 à 15h00
30 Avenue Kléber 75116 PARIS

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 25 février 2011 et l'avis de convocation au BALO du 16 mars 2011 ainsi que dans le journal d'annonces légales « la Gazette du Palais » du 17 mars 2011. Ces avis peuvent également être consultés sur le site internet de la Société (www.foncieredesmurs.fr).

Les documents prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les informations relatives à cette assemblée peuvent également être consultées sur le site internet de la Société : www.foncieredesmurs.fr.

Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée, des documents prévus aux articles L. 225-115, R. 225-83 et R. 225-90 du Code de commerce dans les conditions prévues à l'article R. 225-89 du Code de commerce.